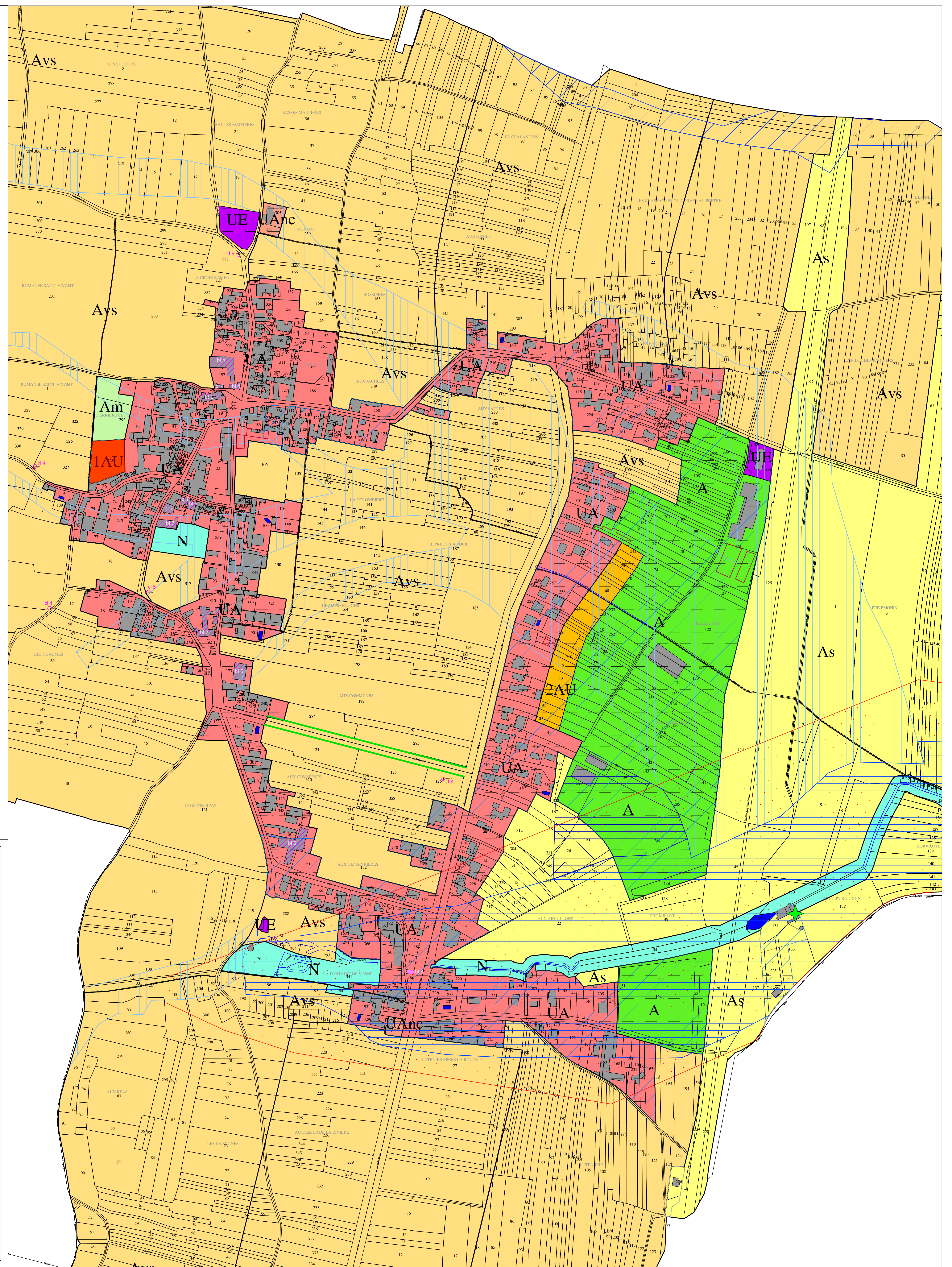


- Zones urbaines**
- UA : zone urbaine à vocation d'habitat et viticole
  - UAnc : sous-secteur de la zone urbaine à vocation d'habitat et viticole, avec assainissement autonome
  - UE : zone destinée à l'accueil de constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif
- Secteur concerné par une orientation d'aménagement et de programmation
- Zones à urbaniser**
- 1AU : zone à urbaniser à moyen terme, à vocation d'habitat et/ou constructions d'activités agri/viticoles
  - 2AU : zone à urbaniser à long terme, à vocation d'habitat
- Zones agricoles et naturelles**
- A : zone agricole
  - Am : zone agricole avec limitation de la hauteur des constructions
  - As : zone agricole stricte
  - Avs : zone agricole viticole stricte
- Délimitation de la zone d'implantation des annexes et extensions des habitations en zones As et Avs
- Ad : zone d'ancienne décharge
  - N : zone naturelle
- ★ bâtiment pouvant faire l'objet d'un changement de destination en zone Agricole
- Aléa inondation (ruissellement) - étude de la vulnérabilité de la côte viticole 02/2003
  - Aléa inondation (débordement de cours d'eau) - étude de la vulnérabilité de la côte viticole 02/2003
  - Aléa inondation - inventaire communal
  - Zone d'expansion des crues (avec prescriptions en zone d'inondation par débordement)
  - Secteur de sensibilité moyenne à très élevée de remontée de nappes
  - Secteur de sensibilité au glissement de terrain faible
  - Secteur de sensibilité au glissement de terrain moyenne
  - Bâti manquant indicatif
- Elements à protéger (au titre de l'article L151-19 du code de l'Urbanisme) - Voir liste en pièce n°7 du PLU**
- bl ■ élément protégé de type bâtiment (église, mairie, lavoir, domaines viticoles, etc.)
  - d ◇◇ élément protégé de type monuments aux morts et croix
- Elements à protéger (au titre de l'article L151-23 du code de l'Urbanisme) - Voir liste en pièce n°7 du PLU**
- alignement d'arbres



**Berthet Liohier Caulfuty**  
 urbanistes - ingénieurs VRD - géomètres-experts  
 paysagistes - environnementalistes  
 experts en économie immobilière et foncière  
 CRÉATEURS DE LIBERTÉ DEPUIS 1950

**4.2 Plan de zonage - zoom central**  
 Arrêt-Projet - 22 juillet 2019  
 échelle 1/2000e

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME  
 DE VOSNE ROMANÉE



Vu pour être annexé à notre délibération en date de ce jour, le 22 juillet 2019	Projet arrêté le : 22.07.2019
Le Maire,	

BERTHET LIOGHIER CAULFUTY  
 11, avenue de Chamboland BP 90 042 - 21 702 NUITS-SAINT-GEORGES cedex  
 Tel : 03.80.61.06.19 - Fax : 03.80.61.39.01  
 Email : bic.contact@bic-geo.com